



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Maison d'arret de Villefranche-sur-Saone

Question écrite n° 370

### Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les propositions de l'intersyndicale de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone (Rhône) et qui concernent un certain nombre de travaux d'aménagement, tant pour la surveillance que pour l'amélioration des conditions de vie de la population pénale. Ces propositions ont été adressées à la direction pénitentiaire. Elles appellent un examen sérieux. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour assurer la concertation avec les intéressés.

### Texte de la réponse

Au mois de juillet 1992, le ministère de la justice a mis en place un premier crédit de 400 000 francs permettant de financer un ensemble de travaux d'amélioration des conditions de travail des personnels et de renforcement de la sécurité de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone. Ces travaux, aujourd'hui achevés, ont été définis en concertation avec les organisations syndicales. Il s'agit : d'aménager dans le vestiaire des surveillants ; de l'installation de sanitaires réservés aux surveillantes ; de la pose d'interphones en détention ; du renforcement de l'éclairage des façades ; du barreaudage du local de transit ; de l'occultation des grillages de certaines circulations ; et de la mise en place de protections sur les barrières hyperfréquences. Il en va de même des transformations apportées au fourgon cellulaire de l'établissement. Toujours dans le cadre des mesures définies en concertation avec les organisations syndicales, la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone a été retenue comme site pilote pour expérimenter une nouvelle version du dispositif de gestion informatisée du système de radiocommunication interne dont sont dotés les établissements du parc 13000, permettant d'assurer une priorité permanente aux signaux d'alarme. Cette expérimentation débutera au cours de l'été 1993. Outre ces mesures particulières, les agents de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone bénéficieront de la mise en œuvre du plan national de sécurité arrêté à l'automne dernier. C'est ainsi que cet établissement figure parmi les sites choisis pour être dotés de filins anti-hélicoptères. Les travaux de pose de ces filins vont débuter à la mi-juin pour s'achever en juillet. Enfin, les personnels de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone qui ne sont pas dotés d'appareils de radiocommunication, recevront, au cours du second semestre 1993, des dispositifs d'alarmes individuelles et portables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierna Louis](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 370

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 avril 1993, page 1258

**Réponse publiée le** : 14 juin 1993, page 1648